

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES de CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n° 03/2026
OBJET : Compte Financier Unique 2025

Membres en exercice : 7
Présents : 6
Pouvoir : 0
Votants : 6

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Châteauneuf, régulièrement convoqué le 22 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE.

PRESENTS : Mesdames, Olivia LEVINGSTON, Sylvain SEVAJOL, Anne-Laure GANDART, Delphine JANODET, Justine LIPUMA.

ABSENTS EXCUSES : Madame l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elisabeth CAMPO

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- dématérialiser les documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable) au format XML.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la Caisse des Ecoles.

Considérant que la Caisse des Ecoles a délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 13 décembre 2021 et effectuée la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, il réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU,

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

Exécution du Budget :

Section	Titres émis	Mandats émis	Résultat de l'exercice 2025
Total			
Fonctionnement	194286,24	194286,24	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00

Résultats de clôture :

Section	Résultat de l'exercice 2025	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Total			
Fonctionnement		9483,10	9483,10
Investissement	0,00	0,00	0,00

Le Conseil d'administration, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget de la Caisse des écoles tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Le Président
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le
et la délibération expédiée à la
Sous-Préfecture le



II - EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	256 100,00	157 755,27	36 462,50	194 217,77	75,84	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	256 100,00	157 755,27	36 462,50	194 217,77	75,84	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	200,00	68,47	0,00	68,47	34,24	0,00
	Total des dépenses réelles et mixtes	256 300,00	157 823,74	36 462,50	194 286,24	75,80	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	256 300,00	157 823,74	36 462,50	194 286,24	75,80	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	Total des dépenses de la section de fonctionnement	256 300,00	157 823,74	36 462,50	194 286,24		0,00

(1) Dépenses engagées non mandataées.

(2) Les comptes 65 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II - EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	189 000,00	138 267,36	14 661,00	152 928,36	80,91	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	57 816,90	41 357,88	0,00	41 357,88	71,53	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		246 816,90	179 625,24	14 661,00	194 286,24	78,72	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		246 816,90	179 625,24	14 661,00	194 286,24	78,72	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		246 816,90	179 625,24	14 661,00	194 286,24	78,72	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		9 483,10					
Total des recettes de la section de fonctionnement		256 300,00	179 625,24	14 661,00	194 286,24		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) P.F. 042 = D.I. 040